

Offre n° 165CTTG

# Assistant / Assistante de vie domicile partagé Jour (H/F)

56 - DAMGAN -  Localiser avec Mappy

Actualisé le 23 novembre 2023

Poste à pourvoir en CDI de jour au Domicile Partagé de DAMGAN.

Vos missions :

- Répondre aux besoins et accompagner 8 personnes âgées désorientées vivant en colocation au Domicile partagé.
- Assurer les tâches de la vie quotidienne en faisant participer la personne aidée (préparation des repas, aide aux repas, aide aux soins d'hygiène et de confort, entretien du linge, ménage, soutien moral et psychologique...).
- Chercher à réduire la perte d'autonomie de la personne âgée.

Conditions:

- Travail de jour en binôme de 7h30 à 19h30 et de 11h à 19h.
- Roulement sur 4 semaines :

Semaine 1 = Lundi de 7h30 à 13h30, Mardi et Jeudi de 11h à 19h, Vendredi de 7h30 à 19h30.

Semaine 2 = Lundi de 7h30 à 13h30, Mardi et Samedi de 7h30 à 19h30, Dimanche de 11h à 19h.

Semaine 3 = Mardi de 7h30 à 13h30, Mercredi de 7h30 à 19h30, Jeudi et Vendredi de 11h à 19h.

Semaine 4 = Lundi, Jeudi et Samedi de 11h à 19h, Dimanche de 7h30 à 19h30.

- Tx horaire brut selon diplôme (diplômé :13.10 h/brut dimanche et JF +25%).
- CCN de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.
- Poste d'assistant(e) de vie C Echelle 5.

Poste à pourvoir à compter du 21 décembre 2023.

Pour découvrir les domiciles partagés : [https://www.youtube.com/watchà compe?v=sjG5\\_J81lwY&t=3s](https://www.youtube.com/watchà compe?v=sjG5_J81lwY&t=3s)

 Contrat à durée indéterminée  
Contrat travail

 35H Travail en journée

 Salaire brut : Horaire de 12,65 Euros à 13,10 Euros sur 12 mois

## Profil souhaité

### Expérience

6 mois 

### Formation

CAP, BEP et équivalents auxiliaire vie sociale - DEAVS - DEAMP - DEAES - DEAS - ADVF 

### Compétences

Aider des personnes dans leur cadre de vie

Aider une personne à s'habiller

Surveiller l'état de santé d'une personne

### Permis

B - Véhicule léger

## Savoir-être professionnels

Travailler en équipe

Être à l'écoute, faire preuve d'empathie

Faire preuve d'autonomie

---

## Informations complémentaires

- Qualification : Employé qualifié
- Secteur d'activité : Action sociale sans hébergement n.c.a.

---

## Entreprise

### ASSAP

10 à 19 salariés



<http://assap-clarpa.fr/>

---

*Service d'aide à domicile, en mode mandataire*

*Pour plus de renseignements sur les domiciles partagés :*

*<http://alzheimer-bretagne.com/fr/domiciles-partages>*

*Particuliers employeurs garantissant connaître leurs obligations en matière de protection de leurs salariés contre le COVID19 (dont les gestes-barrière) et s'engageant à les mettre en ?uvre*

---